



## FICHES DE DONNEES DE SECURITE

### ALUMINIUM SULPHATE SOLID

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ALUMINIUM SULPHATE SOLID
Numéro du produit	11986
Synonymes; marques commerciales	GOLDIFLOC FILTER AID TABLETS,BRISWIM FLOC,ALUMINIUM SULPHATE 0-2 MM 17-18%,ALUMINIUM SULPHATE 2-8 MM 17/18%,FILTER AID TAB

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Traitement de l'eau ADDITIVE Adhésif. Résine.

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur  
 Univar  
 17, Av Louison Bobet  
 94132 FONTENAY-SOUS-BOIS  
 France  
 +33 (0)1 49 74 80 80  
 (FAX) +33 (0)1 49 74 81 11  
 sds@univar.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59

Emergency Contact Number +441865 407333  
 (Outside Office Hours)

Sds No. 11986

#### SECTION 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé humaine Eye Dam. 1 - H318

Dangers pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE) Xi;R41.  
 ou (1999/45/CE)

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

## ALUMINIUM SULPHATE SOLID

### Pictogramme de danger



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

**Mentions de mise en garde**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Contient**

SULFATE D'ALUMINE

### 2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>SULFATE D'ALUMINE</b>	<b>30-60%</b>	
Numéro CAS: 10043-01-3	Numéro CE: 233-135-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119531538-36
<b>Classification</b>	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b>	
Eye Dam. 1 - H318	Xi;R41.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Contact oculaire</b>	Risque de lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.
-------------------------	---

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## ALUMINIUM SULPHATE SOLID

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de soufre (SOx).
---	--

### **5.3. Conseils aux pompiers**

<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.
---	--

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions individuelles</b>	Follow precautions for safe handling described in this safety data sheet. Avoid inhalation of dust. Éviter le contact avec les yeux. Prévoir une ventilation suffisante.
----------------------------------	--

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	--

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de nettoyage</b>	Collecter les poudres en utilisant un aspirateur à poussières avec un filtre à particules ou balayer avec précaution dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
------------------------------	---

### **6.4. Référence à d'autres sections**

<b>Référence à d'autres sections</b>	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.
--------------------------------------	---

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Précautions d'utilisations</b>	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Avoid handling which leads to dust formation.
-----------------------------------	---

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Précautions de stockage</b>	Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des produits suivants: Acids. Matières comburantes. Metals The substance is hygroscopic and will absorb water by contact with the moisture in the air.
--------------------------------	---

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

<b>Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
---	--

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

<b>Commentaires sur les composants</b>	Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).
--	--

## ALUMINIUM SULPHATE SOLID

<b>DNEL</b>	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 20.2 mg/m <sup>3</sup> Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 3.4 mg/kg/jour
<b>PNEC</b>	- STP; 20 mg/l

### SULFATE D'ALUMINE (CAS: 10043-01-3)

**Commentaires sur les composants** WEL = Workplace Exposure Limits

**DNEL** Consommateur - Ingestion; : 3700 mg/kg/jour  
Industrie - Ingestion; : 5700 mg/kg/jour

**PNEC** Non disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



**Protection des yeux/du visage** Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

**Protection des mains** Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène. Polychlorure de vinyle (PVC) EN 374

**Autre protection de la peau et du corps** Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

**Protection respiratoire** Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à particules, type P2.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Solide
<b>Couleur</b>	White.
<b>Odeur</b>	Légère.
<b>Seuil olfactif</b>	Absence de données.
<b>pH</b>	pH (solution diluée): ~ 3 1 %
<b>Point de fusion</b>	>300°C
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non applicable.
<b>Point d'éclair</b>	Scientifiquement injustifié.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non applicable.
<b>Pression de vapeur</b>	Non applicable.
<b>Densité de vapeur</b>	Non applicable.
<b>Densité apparente</b>	1690 kg/m <sup>3</sup>

## ALUMINIUM SULPHATE SOLID

<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non applicable.
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas considéré comme explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>Autres informations</b>	Aucune information requise.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

#### 10.2. Stabilité chimique

<b>Stabilité chimique</b>	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Non disponible.
---	-----------------

#### 10.4. Conditions à éviter

<b>Conditions à éviter</b>	Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Eau, humidité.
----------------------------	--

#### 10.5. Matières incompatibles

<b>Matières incompatibles</b>	Bases fortes. Métaux oxydants puissants.
-------------------------------	--

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de soufre (SOx).
--	--

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - orale

<b>Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)</b>	2 000
---	-------

<b>Espèces</b>	Rat
----------------	-----

##### Toxicité aiguë - cutanée

<b>Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)</b>	5 000
---	-------

<b>Espèces</b>	Lapin
----------------	-------

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

<b>Données sur l'animal</b>	Non irritant.
-----------------------------	---------------

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Moyennement irritant.
---	-----------------------

##### Sensibilisation cutanée

## ALUMINIUM SULPHATE SOLID

**Sensibilisation cutanée** Non sensibilisant.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Essais de génotoxicité - in vitro** Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

**Cancérogénicité**

**Cancérogénicité** Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

**Toxicité pour la reproduction**

**Toxicité pour la reproduction - développement** Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

**Exposition unique STOT un** Absence de données.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

**Exposition répétée STOT rép.** Absence de données.

**Danger par aspiration**

**Danger par aspiration** Non applicable.

**Inhalation** Les poussières peuvent irriter le système respiratoire.

**Ingestion** Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.

**Contact cutané** Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

**Contact oculaire** Risque de lésions oculaires graves.

**Informations toxicologiques sur les composants**

### SULFATE D'ALUMINE

**Inhalation** Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané** La poudre peut irriter la peau.

**Contact oculaire** Irritant pour les yeux.

### SECTION 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

**Informations écologiques sur les composants**

### SULFATE D'ALUMINE

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

**12.1. Toxicité**

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 hours, 96 heures: 142 mg/l,

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 hours, 48 heures: 38 mg/l,

## ALUMINIUM SULPHATE SOLID

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

**Biodégradation** Scientifiquement injustifié.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

### **12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### **12.6. Autres effets néfastes**

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Information générale** Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

### **14.1. Numéro ONU**

Non applicable.

### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable.

### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable.

### **14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable.

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

**Transport en vrac** Non applicable.

**conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

## ALUMINIUM SULPHATE SOLID

### **SECTION 15: Informations réglementaires**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations nationales** The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).

**Législation UE** Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

**Document d'orientation** CHIP for everyone HSG228.  
Safety Data Sheets for Substances and Preparations.  
Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

### **SECTION 16: Autres informations**

**Commentaires sur la révision** NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

**Date de révision** 20/04/2015

**Révision** 03

**Remplace la date** 29/07/2013

**Numéro de FDS** 11986

**Statut de la FDS** Approuvé.

**Signature** Jitendra Panchal

**Phrases de risque dans leur intégralité** R41 Risque de lésions oculaires graves.

**Mentions de danger dans leur intégralité** H318 Provoque des lésions oculaires graves.

**TURKISH SIGNATURE**